

Le 5 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 5 OCTOBRE 2023, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien, les Conseillères Chantal Soucy et Lorraine Rochon ainsi que les Conseillers Gerald Teske et Roland Barnabé.

ABSENCES MOTIVÉES : John Abraham et Charles Meunier

2023-10-126 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST,

PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé;

APPUYÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien; aussi présente, la directrice-générale et greffière-trésorière Marie-Agnès Lacoste, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2023
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS
7. DÉPÔT DES DOCUMENTS
8. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-10 CONSTITUANT LES AVANTAGES SOCIAUX POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ.
9. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2023-13
10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 (GARDE ET ÉLEVAGE DE PETITS ANIMAUX AUTORISÉS)
11. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2023-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-012/AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 9-F**
12. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ
13. ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES

RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

14. REDDITION DE COMPTE DE LA SUBVENTION PPA-CE
15. AMENDEMENT DU RAPPORT FINANCIER 2022 – NOUVELLE REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL
16. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN MILLER – TECQ 2019-2024
17. APPROBATION DE L'OPTION DE SECONDE ANNÉE DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER- SOUMISSION MULGRAVE SECTEUR I
18. ADOPTION DES ENTENTES INTERMUNICIPALES DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE ET CANTON DE LOCHABER
19. APPROBATION POUR LES DEPENSES DE VOIRIE – PONCEAUX ROUTE 315
20. ANNULATION DE L'ENTENTE AVEC L'ADEC POUR LA SUBVENTION DU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS
21. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
22. ADOPTION DES ARMOIRIES DE LA MUNICIPALITÉ
23. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 23.1 Travaux publics
 - 23.2 Sécurité publique
 - 23.3 Environnement
 - 23.4 Loisir, culture et communications
24. PÉRIODE DE QUESTIONS
25. VARIA
26. CLOTÛRE DE L'ASSEMBLÉE

2023-10-127 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE l'ordre du jour tel que déposé est adopté et demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-128 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 septembre 2023;

ATTENDU que les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens A. Harvey, R. Bouliane et J.P. Trudel sont intervenus sur l'enlèvement du conteneur de l'association du lac-en-Cœur pour installer des bacs.

2023-10-129 - APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice-générale et greffière-trésorière et des dépenses autorisées lors de la séance du conseil du 7 septembre dernier et des séances précédentes;

ATTENDU que le Conseil a reçu copie le 28 septembre du Grand Livre en date du 27 septembre 2023;

ATTENDU que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à payer du mois de septembre d'un montant total de 295 377.18 \$ de chèques (numéro de chèques de 7452 à 7489 et le chèque 7095) et 22 623.59 \$ de salaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

DÉPÔT DES DOCUMENTS

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Lorraine Rochon de la présentation du projet de règlement no. 2023-13 modifiant le règlement 2023-10 constituant les avantages sociaux des employés de la municipalité.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du règlement, de plus celui-ci est disponible au bureau de la greffière-trésorière et sur le site web de la municipalité, pour consultation.

DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Le règlement 2023-13 amende l'article 4 du règlement 2023-10 dans les conditions d'admissibilité aux avantages sociaux.

2023-10-130 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 (GARDE ET ÉLEVAGE DE PETITS ANIMAUX AUTORISÉS)

ATTENDU que ce Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de modifier certaines dispositions réglementaires relatives à la présence de petits animaux sur son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire de ce Conseil municipal, le 8 juin 2023;

ATTENDU l'adoption d'un premier projet de règlement à cet effet, le 31 août 2023;

ATTENDU qu'une consultation publique a été tenue le 31 août 2023 à cet effet;

ATTENDU l'adoption d'un second projet de règlement le 7 septembre 2023;

ATTENDU que suite à un avis public destiné aux personnes habiles à voter, aucune demande pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été déposée;

ATTENDU que le second projet de règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE le Conseil adopte le règlement 2023-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Chantal Soucy de la présentation du Premier projet de règlement no. 2023-14 modifiant le règlement de zonage 2017-012/Agrandissement de la Zone 9-F **.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de lecture du présent projet de règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu une copie du Premier projet de règlement.

2023-10-131 – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

ATTENDU que la Municipalité de Mulgrave-et-Derry (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

ATTENDU que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

ATTENDU que la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

ATTENDU qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

ATTENDU que telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

ATTENDU que pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE le Conseil adopte la Politique de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-132 – ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU que la Municipalité de Mulgrave-et-Derry (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1* (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

ATTENDU qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

ATTENDU que pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le Conseil adopte la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-10-133 – REDDITION DE COMPTE DE LA SUBVENTION PPA-CE

ATTENDU que la municipalité de Mulgrave-et-Derry a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

APPUYÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le conseil de Mulgrave-et-Derry approuve les dépenses d'un montant de 14 185.91 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-10-134- AMENDEMENT DU RAPPORT FINANCIER 2022- NOUVELLE REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 320 613 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gerald Teske;
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-10-135 – AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN MILLER – TECQ 2019-2024

ATTENDU la visite effectuée par l'ingénieure pour la réception provisoire des travaux;

ATTENDU les factures finales de 2 923.90 \$ + taxes et la retenue à libérer de 5 % soit 16 625.17 \$ + taxes;

ATTENDU la recommandation de paiement de l'ingénieure au dossier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le Conseil approuve le paiement des deux factures;

QUE cette dépense sera affectée au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-10-136 – APPROBATION DE L'OPTION DE SECONDE ANNÉE DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER – SOUMISSION MULGRAVE SECTEUR I

ATTENDU l'appel d'offre effectué pour le déneigement des chemins d'hiver avec une option de seconde année;

ATTENDU que French excavation a déposé une soumission conforme qui a fait l'objet d'un octroi du contrat pour la première année et non pour la seconde année qui était en option;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;
APPUYÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE le Conseil octroie le contrat de déneigement secteur I au soumissionnaire French excavation pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-10-137 – ADOPTION DES ENTENTES INTERMUNICIPALES DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVEC NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE ET CANTON DE LOCHABER

ATTENDU que le contrat de collecte et transport des matières résiduelles prend fin au 31 décembre 2023;

ATTENDU les augmentations des coûts des services depuis ces trois dernières années;

ATTENDU que le Conseil souhaite mettre en place des ententes de services intermunicipales afin de diminuer ces coûts tout en conservant une qualité de service, dans un souci de contrôle des dépenses;

ATTENDU que le Conseil modifie son calendrier des vidanges afin d'optimiser la collecte du recyclage et répondre aux exigences légales;

ATTENDU que, compte tenu des tonnages de vidanges, des objectifs de réduction des matières envoyées à l'enfouissement, et de la volonté du Conseil de contrôler les dépenses, une collecte de vidanges aux deux semaines toute l'année serait une programmation adéquate;

ATTENDU que le Conseil souhaite faciliter aux citoyens l'abandon des caisses de bois de vidanges et les quelques conteneurs de matières résiduelles pour répondre aux exigences légales, provinciales et budgétaires de la municipalité, et que de ce fait un maintien de la collecte de vidanges chaque semaine pendant la saison estivale pour l'année 2024 permettrait aux citoyens d'assurer leur adaptation à cette nouvelle donne;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette est en mesure d'effectuer la collecte et le transport des vidanges et du recyclage sur le secteur Derry pour un coût de 39 900 \$;

ATTENDU que la municipalité de Canton de Lochaber est en mesure d'effectuer la collecte et le transport des vidanges et du recyclage sur le secteur Mulgrave pour un coût de 49 958 \$;

ATTENDU que Transport sanitaire Hayes effectuera 9 collectes sur le secteur Mulgrave en complément de Canton de Lochaber (collectes en extra l'été) pour un coût de 13 500 \$ \$ + taxes;

ATTENDU que le maintien des collectes de vidanges aux semaines en été 2024 représente un coût supplémentaire sur l'ensemble du territoire de la municipalité de 17 678 \$;

ATTENDU que l'ensemble de ces ententes pour l'année 2024 constituent une économie de plus de 15 000 \$ par rapport au coût payé en 2023 pour un nombre de collectes supérieur à 2023;

ATTENDU que le Conseil souhaite ajouter à ce service l'accès à un éco centre gratuitement pour les citoyens, et offrir ainsi un large éventail de possibilités de recyclage avec une gestion intégrée des matières résiduelles;

ATTENDU que la municipalité de Canton de Lochaber dispose d'une place disponible dans son éco-centre, et propose une adhésion au coût de 8 000 \$ pour l'année 2024, les frais de disposition des matières apportées par les citoyens de Mulgrave-et-Derry étant à la charge de notre municipalité;

ATTENDU que la mise en place d'ententes intermunicipales pour la collecte et le transport des matières résiduelles permet de regrouper les services municipaux et de bénéficier d'économies importantes, permettant ainsi d'augmenter les services offerts;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;
APPUYÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE le Conseil approuve les ententes intermunicipales avec Notre-Dame-de-la-Salette et Canton de Lochaber;

QUE le Conseil approuve l'adhésion de la Municipalité à l'éco-centre de Canton de Lochaber;

QUE le Conseil approuve la soumission de Transport sanitaire Hayes pur l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-10-138 – APPROBATION DES DÉPENSES DE VOIRIE – PONCEAUX ROUTE 315

ATTENDU le changement de 2 ponceaux sur la route 315;

ATTENDU que le cout budgétaire de leur installation est estimé à 6 000 \$ + taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé;
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le Conseil approuve le budget pour le changement des ponceaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-10-139 - ANNULATION DE L'ENTENTE AVEC L'ADEC POUR LA SUBVENTION DU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

ATTENDU le projet de centre multifonctionnel a été débuté en début 2019 ;

ATTENDU que le Conseil a recherché des subventions afin de financer une partie de ce projet en 2021,

ATTENDU que le Conseil a obtenu de L'Agence de développement économique du Canada (ADEC) en 2022 une subvention de 601 045 \$ pour construire le centre multifonctionnel et l'achever au plus tard en Mars 2024;

ATTENDU qu'en 2023 le Conseil a obtenu une subvention du ministère des Municipalités et de l'habitation (MAMH) de 78 % de l'ensemble du projet, soit une subvention couvrant la majeure partie du projet et permettant ainsi de retravailler le concept;

ATTENDU que le Conseil souhaite utiliser cette seconde subvention pour finaliser un projet adapté aux besoins de la municipalité et à ses besoins à long terme, tout en préservant ses équilibres budgétaires;

ATTENDU que les délais du programme de l'ADEC ne sont pas compatibles avec les délais liés au montage de dossier final de la subvention du MAMH, ainsi qu'avec les travaux préliminaires à effectuer avant de commencer la construction du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;
APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE le Conseil annule l'entente de contribution de l'ADEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-10-140 - TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé;
APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 4 700 \$ du compte "Gestion de documents et archives " au compte "Publicité et information " à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 770 \$ du compte "Gestion de documents et archives " au compte "Formation et perfectionnement administration " à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 6 500 \$ du compte "Gestion de documents et archives " au compte "Rémunération DGA, commis" à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 10 000 \$ du compte "Services juridiques " au compte "Rémunération DGA, commis " à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 3 655 \$ du compte "Rémunération DG " au compte "Rémunération DGA, commis " à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 1 850 \$ du compte "Rémunération DG " au compte "Sinistre verglas " à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 1 950 \$ du compte "Rémunération DG " au compte "Sinistre inondations" à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 1 545 \$ du compte "Rémunération DG " au compte "Vérificateur Recyc-Québec" à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 3 500 \$ du compte "Épursol " au compte " Services scientifiques et de génie" à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 8 500 \$ du compte "Épursol " au compte "Contribution Tricentris " à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 13 500 \$ du compte "Épursol " au compte "Rémunération voirie " à même le budget 2023;

QUE le Conseil approuve le transfert de la somme de 5 000 \$ du compte 'Épursol ' au compte ' Signalisation routière'' à même le budget 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-10-141- ADOPTION DES ARMOIRIES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU qu'en 2019 un groupe de travail s'est formé pour élaborer les armoiries de la municipalité, composé de Michael Kane, Don Smallian, Julie Cullen, Sharon Laird, Shirley Arthurs et Marie-France Gareau;

ATTENDU que celles-ci ont été déposées à l'autorité Héraldique du Canada par le groupe de travail pour enregistrement, et que cet enregistrement est définitif;

ATTENDU que le Conseil doit approuver à postériori ces armoiries afin d'en légaliser le statut;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

APPUYÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE le Conseil adopte les armoiries de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RAPPORTS DES COMITÉS

23.1 Travaux publics

23.2 Sécurité publique

23.3 Environnement

23.4 Loisir, culture et communications

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens L. Bastrash, L. Gingras, J. Dion, S. Achtell et M. F. Gareau posent des questions sur l'avis de motion du règlement 2023-14, les chemins privés, les bacs de vidange et l'accès à la liste des chèques.

VARIA

Lorraine rochon avise qu'une plainte a été déposée par des citoyens à l'Office de la langue française car un ancien panneau de la municipalité ne comporte pas les tirets dans l'appellation Mulgrave-et-Derry à la limite de Ripon.

Gerald Teske propose que la période de questions soit encadrée afin de s'assurer que la parole soit donnée sur plusieurs sujets aux citoyens présents.

2023-10-142 - CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé;

APPUYÉ par le conseiller Gerald Teske;

QUE la séance soit levée à 21H10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Marie-Agnès Lacoste
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Marcel Beaubien, maire de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.